

13 FEV. 2025

REÇU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la
SAVOIE

Arrondissement de
St Jean de Maurienne

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

Séance du 10/02/2025 à 19 heures

EXTRAIT
Du registre des délibérations
du Conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois de janvier à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Pierre PERSONNET, conseiller d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-cinq, le quatre du mois de février.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 05

M. Alain MOLLARET,	M. Paul BONNET,
M. Florian GIRARD,	M. Olivier MARTIN,
Mme Emmanuelle CHAIX,	M. Jean-Alexandre BENOIT,
M. Pierrick VIAL,	
M. Julien VIAL,	

Numéro :
2025-03

Étaient absents excusés formulant procuration : 02

- Mme. CHAUMAZ Corinne, formulant procuration à Monsieur Olivier MARTIN,
- Mme DUFRENEY Emeline, Conseillère, formulant procuration à Monsieur Paul BONNET,

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Julien VIAL

OBJET : Election du Maire de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 212-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Julien VIAL, étant le plus jeune des élus pour assurer ces fonctions.

Messieurs Jean-Alexandre BENOIT et Florian GIRARD sont nommés assesseurs.

Monsieur Olivier MARTIN fait lecture d'un courrier de Madame Corine CHAUMAZ en son absence pour déposer sa candidature de Maire et ses actions menées depuis 2022.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote, sous enveloppe, sur papier blanc dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11
- bulletins blancs ou nuls :	00
-suffrages exprimés :	11
- majorité absolue :	06

Ont obtenu :

- Monsieur Alain MOLLARET :	six voix
- Madame Corine CHAUMAZ :	cinq voix

Monsieur Alain MOLLARET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Après délibération, À L'UNANIMITÉ, le Conseil municipal ADOPTE la proclamation de M. Alain MOLLARET comme Maire de la commune

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le 10/02/2025,

Monsieur le Maire
Alain MOLLARET

Monsieur le Secrétaire de séance
Julien VIAL



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'État le : 13.FEV 2025
Publié le : 13.FEV 2025

13 FEV. 2025

REÇU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la
SAVOIE

Arrondissement de
St Jean de Maurienne

Séance du 10/02/2025 à 19 heures

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois de janvier à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Pierre PERSONNET, conseiller d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-cinq, le quatre du mois de février.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 05

M. Alain MOLLARET,	M. Paul BONNET,
M. Florian GIRARD,	M. Olivier MARTIN,
Mme Emmanuelle CHAIX,	M. Jean-Alexandre BENOIT,
M. Pierrick VIAL,	
M. Julien VIAL,	

Numéro :
2025-04

Étaient absents excusés formulant procuration : 02

- Mme. CHAUMAZ Corinne, formulant procuration à Monsieur Olivier MARTIN,
- Mme DUFRENEY Emeline, Conseillère, formulant procuration à Monsieur Paul BONNET,

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Julien VIAL

OBJET : Election du Maire délégué de Montrond

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2113-12-2 et suivants,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Julien VIAL, étant le plus jeune des élus pour assurer ces fonctions.

Messieurs Jean-Alexandre BENOIT et Florian GIRARD sont nommés assesseurs.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire délégué de Montrond. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote, sous enveloppe, sur papier blanc dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 06

Ont obtenu :

- Monsieur Pierrick VIAL : six voix
- Monsieur Paul BONNET : cinq voix

Monsieur Pierrick VIAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire délégué de Montrond.

Après délibération, À L'UNANIMITÉ, le Conseil municipal ADOPTE la proclamation de M. Pierrick VIAL comme Maire délégué de Montrond

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le 10/02/2025,

Monsieur le Maire
Alain MOLLARET



Monsieur le Secrétaire de séance
Julien VIAL



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'État le : 13.FEV 2025
Publié le : 13.FEV 2025